



Les Carthaginois possédaient aussi tous les lieux que le Périple indique sur la Méditerranée entre leur ville et les Colonnes d'Héraclès. Si les colonies phéniciennes de ces parages n'étaient pas menacées par les Grecs, elles pouvaient avoir besoin de protection contre les indigènes. Les combats que les Carthaginois livrèrent aux Numides et aux Maures, vers 475-450, n'eurent peut-être pas d'autre cause. Il était nécessaire à Carthage de disposer des escales de la route de l'Espagne méridionale et de l'Océan. Elle en disposait certainement lorsque Hannon, chargé de fonder des villes sur les côtes de l'Atlantique, partit avec une flotte imposante, au plus tard dans la première moitié du IV^e siècle ; Hannon, d'ailleurs, ne serait pas allé au loin pour y établir des colons, si les Carthaginois n'avaient pas déjà occupé les emplacements favorables en deçà du détroit. Dès la fin du VI^e siècle, ils avaient des intérêts à défendre sur le littoral africain, à l'Ouest du golfe de Tunis. Le traité qui fut conclu à cette époque interdisait aux Romains et à leurs alliés de naviguer au delà du Beau Promontoire ; il s'agit, nous l'avons dit, du cap Sidi Ail et Mekki, situé au Nord de Carthage. Rappelons que Polybe a écrit « Ni les Romains, ni les alliés des Romains ne navigueront au delà du Beau Promontoire à moins qu'ils n'y soient contraints par la tempête ou par la poursuite de leurs ennemis. Si quelqu'un d'entre eux y est poussé contre son gré, il ne lui sera permis d'y rien acheter, d'y rien prendre, sauf ce dont il aura besoin pour réparer son navire ou pour sacrifier. » Quoique la question soit obscure, on peut supposer que les termes « navigation au-delà »

signifie, non pas dans la direction des Syrtes, comme le croyait Polybe, mais dans la direction de l'Ouest. Dans le traité de 348, une clause défendit aux Romains de faire du butin et du commerce, et de fonder des villes au delà de ce même promontoire. Il est probable que Carthage fit les mêmes défenses aux Grecs, qui connurent fort mal l'Afrique du Nord, à l'époque où elle y dominait. Hérodote ne sait rien du pays, par delà les cités orientales de la Tunisie, et si le Pseudo-Scylax donne une liste, assez courte, de ports et d'îles entre Carthage et le détroit, il n'est pas prouvé qu'elle ait été dressée par des marins grecs. Ce fut sans doute avant l'expédition d'Hannon que Carthage se rattacha l'antique cité de Lixus et les autres ports phéniciens qui pouvaient exister entre le détroit et le lieu où Hannon fonda sa première colonie sur l'Atlantique, Thymiatérion (Méhédia). En général, il nous est impossible de dire quelles furent, parmi les villes que nous savons avoir été soumises aux Carthaginois sur les côtes de l'Afrique septentrionale, celles qu'ils fondèrent eux-mêmes et celles qui dataient d'une époque plus reculée. Nous ignorons comment ils assujettirent ces dernières à leur hégémonie. Peut-être ne furent-elles pas traitées d'une manière uniforme. On a des raisons de croire que, vers la fin du VI^e siècle, Utique avait encore conservé son entière liberté. Plus tard, tout en dépendant en fait de Carthage, elle contracta avec elle une alliance qui la plaçait officiellement sur un pied d'égalité. Seul parmi les Phéniciens d'Occident, le peuple d'Utique est nommé avec les Carthaginois dans des traités que ceux-ci conclurent au milieu du IV^e siècle et à la fin du III^e siècle.

